



### — — — Arrêté municipal — — —

Date : 22/04/2026	N° 6931
Objet : Création et pose de fourreaux ERT TECHNOLOGIES pour le compte SFR	
49 Grand rue - 57280 MAIZIERES-LES-METZ	

## REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

**VU** le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

**VU** le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

**VU** l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I - 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

**CONSIDERANT** que, en raison de travaux de création et pose de fourreaux sis 49 Grand rue à Maizières-lès-Metz, par la société ERT TECHNOLOGIES pour le compte SFR, il est nécessaire de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement au droit des travaux considérés.

### Arrête

**Article premier** - Du lundi 04 mai 2026 au vendredi 19 juin 2026, la société ERT TECHNOLOGIES pour le compte de SFR est autorisée à occuper le domaine public, 49 Grand rue à Maizières-lès-Metz afin d'y réaliser des travaux création et pose fourreaux, à charge pour elle de se conformer aux dispositions énoncées aux articles suivants.



**Article 2** – Au droit des travaux réalisés, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênants et pourront être conduits à leurs frais, en fourrière. Un dévoiement des cyclistes et des piétons sera mis en place sur le trottoir d'en face. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence et ceux de l'entreprise adjudicataire.

**Article 3** – Un revêtement de surface devra être mis en place de manière identique à ce qui existait auparavant.

Tout marquage au sol endommagé devra être reconstitué à l'identique.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge publique.

**Article 4** – Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise adjudicataire, qui pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I-8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992. Sa mise en place sera effectuée **7 jours avant le début de travaux.**

**Un constat de mise en place de la signalisation nécessaire devra être transmis par mail au service technique et plus particulièrement au technicien responsable de la voirie.**

**Article 5** – Au terme des travaux, un contrôle de conformité sera effectué par le responsable technique avant la levée du chantier.

**Il convient à l'entreprise de prévenir le technicien responsable de la voirie de la clôture du chantier.**

**Article 6** – Si lesdits travaux devaient se terminer avant la date d'échéance, il sera procédé contradictoirement à un état des lieux, afin de constater la conformité des mesures de remise en état des lieux. Dans ce cas, il revient à l'entreprise d'informer les services techniques de la ville de la date de fin avancée du chantier.

**Article 7** – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz,
- Police Municipale,
- SDIS,
- ERT TECHNOLOGIES pour le compte SFR,

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 22 avril 2026

Par déléation,  
Philippe POLLO



*Pollo*  
Adjoint au Maire



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

  
N° 14024\*01  
6931

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ERT Technologies Représenté par : Francis Malick

Adresse Numéro : 20 Extension : ..... Nom de la voie : Allée des Marronniers

Code postal 88190 Localité : Golbey Pays : France

Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..... int-est-be-pmv @ ert-technologies.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SFR FIBRE SAS Prénom : .....

Adresse Numéro : 2 Extension : ..... Nom de la voie : Boulevard Dominique François Arago

Code postal 57000 Localité : Metz Pays : France

Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..... @ .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° 953 Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 11 + 160  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : 49 Extension : ..... Nom de la voie : Grand Rue

Code postal 57280 Localité : Maizières-lès-Metz

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : Création de GC sur 13ml sur trottoir

Date prévue de début des travaux : 04052026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 35

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 35 Date de début de réglementation 04052026

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

### Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

**Circuler**

Véhicules légers

poids lourds

**Stationner**

véhicules légers

poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

**Piétons, prenez le trottoir d'en face**

.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

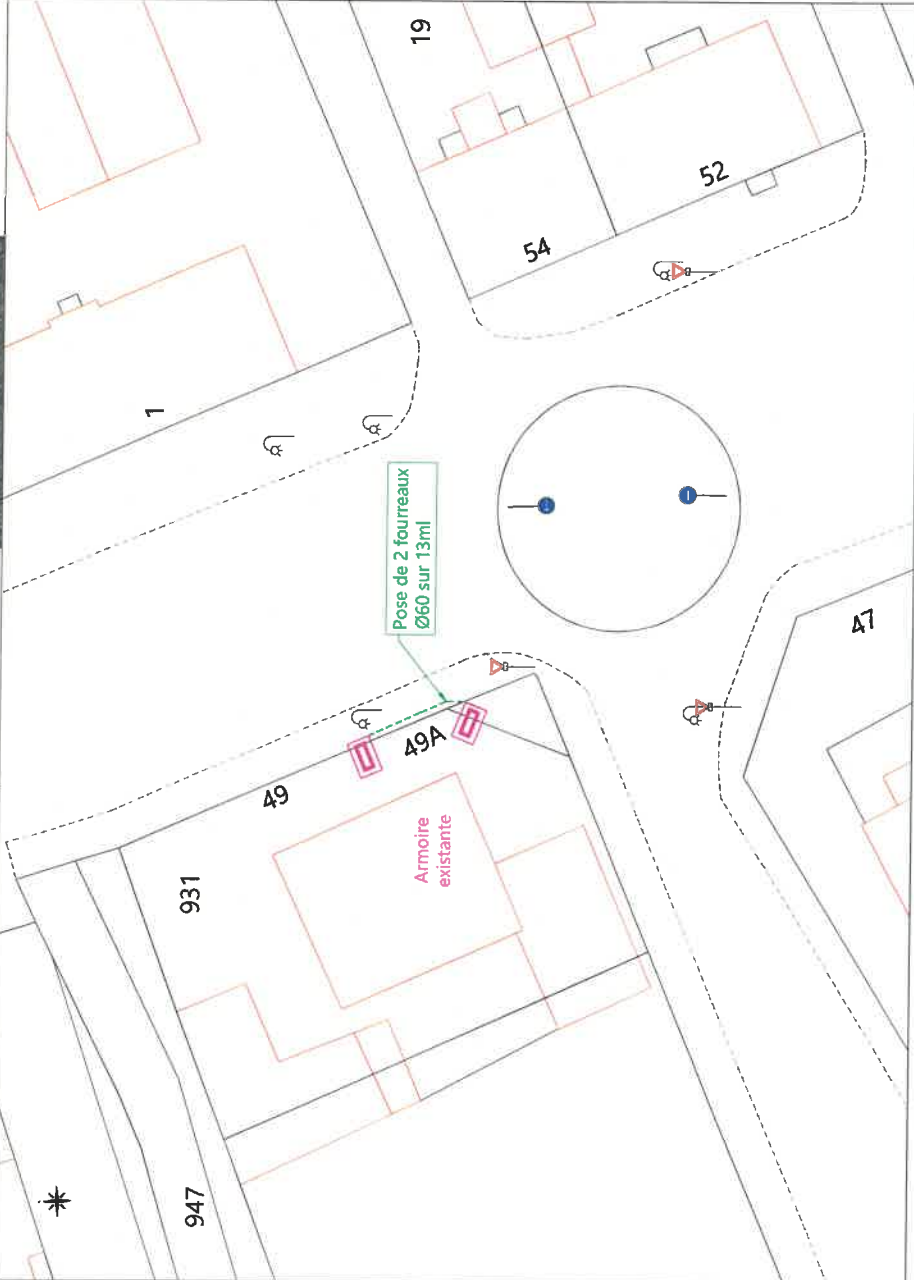
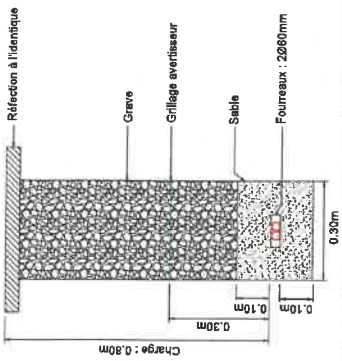
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

**Golbey**  
Fait à : ... Le :

Nom : **Guillot** ..... Prénom : **Kévin** ..... Qualité : **Dessinateur-projeteur** .....

Z3-13  
Tranchée trapezoidale sous trottoir  
(Note: selon prescription de gestionnaire de voirie)



# LEGENDE

- Chambre existante
- Chambre existante FT
- Chambre à créer
- Réseau existant
- Réseau existant FT
- Réseau à créer
- Profondeur des fourreaux
- Information sur les fourreaux
- Zone des travaux

**MATRE D'OUVRAGE**  
**numericable**  
2 boulevard Dominique Friepals Arago  
57000 Metz  
tél. : 33(0)1 71 53 60 00  
<http://groupenumericable.fr/>

**Commune de MAIZIERES-LES-METZ**  
49 Grand Rue

PROJET : Création de GC sur 13ml sur trottoir



## DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Ref. Ingénierie :	ID 499-483	RGF93 / CC49		
1	Création plan	08/04/2026	KGU	FMA
Indices :	Modification	Date	Etabli par	Vantile par
MAITRE D'OEUVRE & BUREAU D'ETUDES :		ECHELLE :	STATUT :	FOLIO :
ERT TECHNOLOGIES 20 Allée des Marronniers 88190 GOLBEY Tel : 03.29.43.25.10		1/200ème	APD	1/1

